

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 29 juin 2011

Le comité stratégique s'est réuni le 29 juin 2011, de 9 h 43 à 12 h 55, sous la présidence de M. Martin HIRSCH. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence,
- point de situation et perspectives sur les agréments 2011,
- développement du service civique à l'International : présentation des travaux du groupe de travail et validation de la stratégie de l'Agence dans ce domaine,
- présentation du projet de questionnaire de satisfaction à adresser aux volontaires ayant achevé leur mission,
- point d'étape sur la formation des tuteurs,
- actualités sur l'Institut du service civique,
- questions diverses.

Ouverture de la séance par le président de l'Agence

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique, le président met aux voix les minutes du comité stratégique du 26 avril 2011. Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.

Le président salue ensuite l'engagement des parlementaires, en particulier celui de M. Yvon COLLIN, sénateur de Tarn-et-Garonne, qui a défendu la proposition de loi portant création du service civique et de l'Agence.

M. COLLIN se déclare heureux de participer enfin aux travaux du comité et fait part du plaisir qu'il a ressenti à porter ce projet qui lui tenait à cœur et qui a obtenu la quasi unanimité du parlement. La première pierre a été posée. Celle-ci lui semble solide et porteuse d'avenir. Le service civique reçoit un accueil favorable de la part des associations, le sénateur peut en témoigner.

M. LESTERLIN, député de l'Allier, s'associe au président et souligne l'implication des parlementaires qui ont soutenu l'initiative de M. COLLIN et la poursuivent. Le comité stratégique est l'instance la plus représentative et la plus habilitée à défendre non seulement l'esprit de la loi qu'ont voulu les parlementaires mais également sa lettre.

Suite à la richesse de l'actualité relative au service civique :

- tribune de Martin HIRSCH dans le Figaro ;
- rapport au président de la République sur le renforcement des peines, rédigé par le député Eric CIOTTI (proposition n° 12 : instauration d'un « service civique obligatoire » -ou « service citoyen »- pour les mineurs délinquants les plus durs, dont l'encadrement pourrait être confié aux EPIDE¹) ;
- circulaire de Claude GUEANT, ministre de l'Intérieur, adressée aux préfets et au directeur général de la gendarmerie nationale et au directeur général de la police nationale indiquant

¹ Etablissement public d'insertion de la Défense.

que des jeunes en service civique seraient placés sous l'autorité de la gendarmerie et de la police nationale ;

- conventions de partenariat avec le ministère de l'Education nationale et celui de la Justice, sans information ou consultation préalable de la tutelle de l'Agence, de son président ou de ses instances ;

le comité stratégique décide de la rédaction d'un vœu qui sera diffusé par voie électronique aux membres du comité pour approbation et transmis ensuite par les services de l'Agence au ministère de l'Intérieur.

Celui-ci rappellera la lettre et l'esprit de la loi afin d'éviter tout détournement de la procédure d'agrément, et soulignera la vocation interministérielle de l'Agence du service civique dont le président assure la coordination.

En réponse à la préoccupation de plusieurs membres du comité vis-à-vis de l'intervention de l'Etat en tant qu'organisme d'accueil, le président indique que l'implication actuelle de la première personne morale de droit public est marginale.

Enfin, le président propose d'inviter à la séance suivante du comité stratégique les représentants des différents ministères, parties aux conventions, afin de traiter de la question du déploiement du service civique en leur sein.

Point de situation et perspectives sur les agréments 2011

La discussion qui a suivi la présentation du point de situation et des perspectives sur les agréments 2011 a permis de :

- préciser les mesures prises par l'Agence de services et de paiement (ASP) afin d'éviter tout retard dans le traitement des dossiers à l'avenir (nouvelles habitudes de travail et d'organisation, suffisance des ressources affectées à la gestion du programme, livraison d'un outil de gestion transitoire pour traiter les dossiers de l'automne puis déploiement de l'outil définitif début 2012) ;
- mettre en évidence un taux d'exécution des agréments de 71 % en 2010, l'objectif étant de le renforcer (cible : 75 %) ;
- souligner l'implication des collectivités territoriales (régions, départements, municipalités) ;
- faire état de l'étroitesse dont font preuve certaines municipalités quant au montant supplémentaire réajusté à 101,49 € ;
- présenter un point d'étape sur la mise en place du PSC1 par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, suite à l'appel d'offres notifié en tout début d'année, et la gestion par la Fédération des particularités territoriales auxquelles elle a été confrontée (départements ne bénéficiant pas d'une section de secourisme, Paris, l'île de la Corse, l'Outremer) ;
- mettre en avant l'inquiétude de certaines associations dont la Ligue de l'enseignement quant aux recrutements prévus à la rentrée qui devraient dépasser les prévisions définies dans le cadre de l'agrément, les moyens de suivi étant très limités ;
- annoncer la reprise des travaux du groupe de travail sur la mixité et la diversité qui se concentrera dans un premier temps sur les quartiers en politique de la ville puis sur le handicap.

Développement du service civique à l'international : présentation des travaux du groupe de travail et validation de la stratégie de l'agence dans ce domaine

Il ressort de la présentation de l'état des lieux de l'international et de la restitution des réflexions du groupe de travail n° 3 les recommandations suivantes :

- la mixité sociale comme un des principes fondamentaux de l'engagement de service civique (originalité et spécificité de la mixité sociale dans le paysage du volontariat international, assumer la mixité sociale, favoriser la mixité et l'accueil de jeunes étrangers en service civique en France) ;
- la construction d'un « environnement qualité » ;
- l'engagement de service civique en Europe (développement du volontariat au plan européen et création de synergies avec l'AFPEJA²) ;
- le financement de l'engagement de service civique à l'international (indemnité et couverture sociale en France ou à l'étranger assurées par l'Etat, prise en compte des conditions de séjour et d'exercice de la mission, mobilisation de ressources nouvelles afin de financer les moyens d'accompagnement du service civique à l'étranger) ;
- la nécessité de « jouer collectif » (lisibilité de la carte des volontariats à l'international, diffusion et promotion de cet effort de clarification).

La discussion a permis de souligner :

- l'importance et l'intérêt de l'engagement de service civique à l'international et en Europe tel qu'il ressort de l'enquête conduite par le ministère des Affaires étrangères ;
- la préoccupation de ne pas s'inscrire dans une démarche de précarité, génératrice de difficultés additionnelles ;
- la nécessité de prendre en compte l'environnement politique et sécuritaire des missions à l'étranger et d'assurer une visibilité étendue des différents déploiements à l'étranger ;
- l'utilité de s'inscrire dans une démarche de cohérence, qu'il s'agisse du champ du volontariat, de la jeunesse, de la coopération ou de l'aide au développement ;
- le caractère essentiel de la réciprocité, vraie particularité de l'engagement de service civique, également très prégnante au niveau européen ;
- l'importance de la convention entre l'Agence et France Volontaires en tant que vecteur de synergies et de l'exigence de qualité ;
- la nécessité de mener une réflexion sur l'accueil des volontaires étrangers, condition indispensable au développement de la mobilité géographique, hexagonale ou internationale, au sein du service civique ;
- la situation particulière du SVE³ (1 300 volontaires en 2010) qui s'inscrit dans le programme européen « Jeunesse en action » (PEJA), qui relève d'un processus de codécision au niveau européen, et dont la philosophie, les missions, les structures d'accueil et d'envoi sont identiques à celles de l'engagement de service civique.

² Agence française du programme européen « Jeunesse en action ».

³ Service volontaire européen.

Ont également été soulevés les thèmes suivants :

- la professionnalisation et l'évolution, au sein des divers organismes d'envoi de jeunes français à l'étranger, vers les principes qui animent l'engagement de service civique dans l'Hexagone (accessibilité à tous, mixité et diversité, aucun préalable de formation professionnelle, aucun risque de substitution à l'emploi et aucune discrimination fondée sur le niveau de qualification) ;
- la modularité des indemnités (dispositif VSI⁴) permettant de tenir compte des disparités des situations économiques et sociales, notamment à l'outremer et à l'étranger ;
- la participation des volontaires à leur propre accueil, chantier toujours ouvert ;
- la reconnaissance que l'engagement en SVE est égal dans son sens et dans son implication à la forme de l'engagement de service civique et à toutes les autres formes de volontariat reconnues en France (validation des trimestres pour la retraite).

Il est précisé également que le VSI a accueilli 2 500 jeunes en 2010 pour une moyenne d'âge de 29 ans et un niveau de qualification Bac+4/5.

Suite à l'interpellation des parlementaires par M. TOCHE en faveur d'un programme européen « Jeunesse en action » 2014-2020 prônant une mobilité internationale fondée sur les principes du service civique et de l'éducation non formelle, il est proposé que le président se fasse l'interprète du comité stratégique afin de transmettre un vœu au ministre d'Etat sur l'engagement de la France au Conseil européen en faveur de la prorogation du SVE et de son renforcement dans le cadre du PEJA.

M. Lucien COUSIN, président de CLONG-Volontariat, témoigne que la création du service civique, qui se caractérise par l'ouverture à la mixité sociale, a reçu un très bon accueil de la part des ONG d'envoi de volontaires, membres de son association, très sensibles aux aspects de qualité, de précaution et de préparation ainsi qu'à la nécessité de clarifier les pratiques et de différencier les rôles des dispositifs.

Enfin, Mme BUSSON, chargée de mission Volontariat à Coordination pour le travail volontaire des jeunes (Co-travaux), aimerait qu'au lieu du label « JAMO », stigmatisant et déplaisant, soit retenue la volonté d'accompagnement renforcée qu'a mise en place l'Europe et qui devrait guider les réflexions du comité stratégique.

<p>Présentation du projet de questionnaire de satisfaction à adresser aux volontaires ayant achevé leur mission</p>
--

Suite à la présentation du projet de questionnaire qui sera adressé aux volontaires ayant achevé leur mission, il est rappelé qu'il s'agit d'un questionnaire de satisfaction sur l'expérience de la mission. Cette enquête, distincte des autres démarches d'évaluation conduites par l'Agence, permettra de recueillir le sentiment des volontaires sortant du service civique sur leur structure d'accueil.

Nonobstant, ont été soulevées plusieurs questions relatives :

- à la diffusion du questionnaire (envoi par mail et par courrier aux volontaires sortants dans un premier temps ; envoi du même questionnaire trois mois après leur sortie à un nombre restreint ; aucune diffusion aux structures d'accueil des questionnaires remplis) ;
- au dépouillement du questionnaire (qui ? quand ? comment ?).

⁴ Volontariat de solidarité internationale.

Enfin, il est proposé de modifier le questionnaire comme suit :

- reprendre la formulation du guide du tuteur (« accompagnement » au lieu de « aide »),
- rédiger une question introductive aux fins d'éclaircissement,
- demander quel est le taux horaire hebdomadaire et si les jours de congés ont été respectés.

Point d'étape sur la formation des tuteurs

Suite à la présentation de M. DUJOL, il est précisé que 700 structures d'accueil, principalement des associations de bailleurs locaux, ont été formées par Unis-Cité. Cette formation a été financée par la DJEPVA⁵ au titre des actions spécifiques s'inscrivant dans le lancement du service civique.

La discussion a permis de souligner le paradoxe qui découle du recours obligé à un marché public appliqué à la formation des tuteurs. La mise en concurrence qui s'ensuit des associations organisant ce type de formation est contraire à l'esprit interassociatif. A ce titre, la Ligue de l'enseignement envisage de proposer à Unis-Cité une collaboration afin d'éviter cet écueil.

Quant au décret relatif à la formation civique et citoyenne, Mme AIM-TUIL indique que l'expertise de la Direction des affaires juridiques est revenue sur le projet et que la DJEPVA proposera une nouvelle version sous peu.

Alerté par cette annonce et ayant reçu confirmation hier par Mme BOUGRAB que le décret devait sortir demain, M. LESTERLIN appelle à plus de rigueur de la part de la DJEPVA et lui demande de communiquer aux membres du comité stratégique les conclusions de la dernière consultation juridique à laquelle la direction a procédé, ainsi que d'indiquer les changements introduits par la nouvelle version.

Enfin, les sessions de sensibilisation d'une journée mises en place avec l'appui des services de l'Etat et divers établissements d'enseignement supérieur ont permis de démontrer l'intérêt de ces journées. En conséquence, il est proposé de discuter de ces expérimentations lors d'une prochaine séance.

Actualités sur l'Institut du service civique

Le groupe de travail s'est réuni le 24 mai 2011. Y ont participé plusieurs membres du comité stratégique.

Il est prévu le fonctionnement suivant :

- identification de jeunes très motivés et à fort potentiel ;
- organisation d'un séminaire afin de faire bénéficier ces jeunes de diverses formations, communications, conférences, visites, sur les valeurs du service civique (éthique, déontologie, solidarité, développement durable) et sur les grands enjeux technologiques, économiques et sociaux actuels, ainsi que d'une aide à l'orientation individuelle, le cas échéant ;
- entretiens individuels, à l'issue du séminaire, avec les partenaires de l'institut en fonction du projet du jeune ;

⁵ Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

- orientation, dans le cadre d'un parrainage, vers :
 - la reprise ou la poursuite d'études au sein d'établissements partenaires, ou
 - l'entrée en entreprise dans des entreprises partenaires, ou
 - le soutien à un projet professionnel spécifique.

Les partenaires pressentis sont :

- des universités et établissements d'enseignement supérieur, la CNAM,
- des entreprises,
- des partenaires européens,
- des fondations et mécénats.

Le calendrier prévoit :

- septembre-octobre 2011 : mise en ordre de marche,
- janvier-mars 2012 : premiers échanges et ajustements,
- mars-juin 2012 : sélection,
- juillet 2012 : séminaire,
- juillet-août 2012 : traitement des situations particulières (si nécessaire et si possible),
- septembre 2012 : rentrées scolaires.

La prochaine réunion du comité stratégique aura lieu le 29 septembre 2011.